

# pour en Corrèze

Bulletin n° 117 octobre 2021

L'ENSEIGNEMENT, L'EDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE



Us- Ussac Pays de Brive CDIS

**P4**  
LA POSTE  
DI DISPENSE DE TIMBRAGE

Prix : 0,3 €  
Prix : 0,3 €

Déposé

Déposé le 06/10/2021

## Pour l'Enseignement, l'Éducation, la Recherche, la Culture en Corrèze

Bulletin trimestriel de la section Corrèze de la Fédération Syndicale Unitaire

ISSN : 1259 - 3060.

CPPAP : 0725S 07414.

Dépôt légal : à parution

Directeur de publication :

Nathalie Ribière

Imprimé par nos soins dans nos locaux

## Sommaire:

- P1: edito
- P2: action sociale
- P3: Bien vivre sa retraite...
- P4: psychologues scolaires
- P5: projet de loi de finances
- P6: AESH
- P7: Stage école inclusive
- P8 et 9: CHSCT
- P10: Bilan de JM Blanquer
- P11: Plan de relance pour la formation
- P12: Sport scolaire: rentrée sous tension
- P13: rentrée 2021 pas d'embellie
- P14: la FSU 19

## Éditorial

Les services publics sont le seul bien commun à tous et toutes, la seule richesse de ceux qui n'ont rien ; la seule garantie du respect de l'égalité et de la fraternité. La pandémie a montré qu'ils sont, aussi, indispensables dans les périodes les plus compliquées. L'urgence climatique impose une transition écologique et économique rapide de la société que l'on ne peut laisser aux entreprises privées tournées vers les intérêts privés individualistes.

Les services publics ont un rôle majeur à jouer pour l'amélioration des conditions de vie de toute la population sur l'ensemble du territoire ; ils participent à la protection de la population face aux aléas économiques, climatiques, politiques. Leur développement est créateurs d'emplois partout et pour tous avec des garanties statutaires qui doivent assurer l'autonomie professionnelle des agents face aux pressions de toute nature dans un souci de qualité des services pour tous les usagers. Il faut rendre les services publics attractifs par un recrutement de personnel en nombre suffisant, disposant de moyens financiers, techniques adaptés pour exercer leurs missions.

Le constat est sans appel: les conditions de travail de tous les agents sont très grandement dégradées; ils sont victimes constantes d'injonctions paradoxales génératrices de souffrance au travail et de perte de sens de nos métiers; le management dérégulant induit la fin des garanties collectives

d'équité et l'augmentation de l'arbitraire; le fonctionnaire bashing est de mise tentant d'imputer aux seuls agents les dysfonctionnements pour mieux privatiser les services.

Face à ces dégradations croissantes la FSU est porteuses de propositions, de revendications fortes et urgentes:

- Des mesures salariales concrètes pour tous par l'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage des pertes subies
- L'affirmation des garanties statutaires assurant indépendance et équité
- La titularisation des agents contractuels
- L'abrogation de la journées de carence
- L'abandon immédiat de la contre réforme des retraites et de l'assurance chômage
- La fin des fermetures et de privatisation des services publics et le renforcement de leurs moyens
- L'investissement enfin pour un service public écologique, innovateur.

Exigeons à tous les niveaux et chaque fois que possible , ensemble, un plan de développement massif des services publics rempart contre le « chacun pour soi » et les discriminations et vecteurs d'égalités.

Nathalie Ribière  
Secrétaire Départementale



## Éducation Nationale

### L'action sociale ministérielle étouffée

Le 3 juin dernier a eu lieu la CAAS (Commission Académique d'Action Sociale) de l'académie de Limoges, le bilan 2020 et le budget 2021 étaient à l'ordre du jour. Force est de constater que nos inquiétudes des dernières années s'avèrent largement fondées : on déplore aujourd'hui un étouffement de l'action sociale pour les personnels et retraités de l'académie de Limoges.

#### L'action sociale ministérielle,

méconnue, l'action sociale ministérielle regroupe, à l'Éducation Nationale, plusieurs actions : N'hésitez pas à aller sur le site du rectorat, sur la page « Service social en faveur des personnels » pour voir la liste complète (et peut-être bénéficier) des actions sociales proposées.

#### Les PIM, Prestations InterMinistérielles,

sont composées des aides aux enfants en situation de handicap, des subventions aux repas des personnels non affectés en établissement (DSDEN ou rectorat) et des séjours pour les enfants (Centres de vacances, Centre de Loisirs, séjours scolaires d'au moins 5 jours, ...). Ces prestations existent dans toutes les académies et sont soumises à un quotient familial inférieur ou égal à 12400€.

#### Les ASIA (Actions Sociales d'Initiative Académique)

sont proposées et votées au niveau académique. Aides au financement du permis de conduire, du BAFA, d'abonnements bibliothèque ou presse jeunesse, d'activités sportives et culturelles, ... les ASIA sont nombreuses. Les élus de la FSU ont proposé et obtenu que le quotient familial nécessaire soit relevé à 15000€ pour pouvoir bénéficier des ASIA.

#### Les secours.

En cas de situation difficile (difficultés financières passagères et exceptionnelles) des aides de secours peuvent être attribuées par l'assistante sociale en faveur des personnels. Le montant moyen des secours proposées en 2020 est de 600€, la majorité des bénéficiaires sont des AESH, ce qui n'est pas étonnant tant la précarité de ces personnels payés sous le seuil de pauvreté est grande.

N'hésitez pas à contacter l'assistante sociale à la DSDEN à Tulle si vous pensez relever des dispositifs de secours aux personnels.

### 867€ pour plus de 20000 bénéficiaires potentiels

Le budget 2021 de l'action sociale s'élève à un peu plus de 245000€ pour 20800 bénéficiaires potentiels (10900 actifs et 9900 retraités) soit une somme moyenne de presque 12€ par agent et par an. Somme qui fait du ministère de l'Éducation Nationale, le ministère au budget d'action sociale le plus faible. A titre de comparaison, la moyenne de la Fonction Publique de l'État dépasse les 200€, les crédits des agents du ministère de l'intérieur sont de 300€ et ceux du ministère de l'économie et des finances, en tête du podium, dépassent les 900€ par an. **Il est temps d'aligner les crédits d'action sociale de l'ensemble des ministères, par le haut, sur ceux du ministère de l'économie et des finances !**

Les prestations d'action sociale sont des prestations à caractère facultatif et non obligatoire ! Il en résulte que lorsque l'enveloppe est vide, les actions sociales s'arrêtent, on est dans ce cas aujourd'hui... Le 3 juin dernier, après seulement 5 mois d'exercice, il restait très exactement 867€ pour terminer l'année 2021, au moment où vous lisez ces lignes, l'enveloppe est très certainement vide.

La stagnation des crédits d'action sociale depuis près de 10 ans, la volonté politique des représentants de la FSU de ne pas baisser les crédits pour les secours et l'augmentation continue des prestations handicap réduisent drastiquement les marges de manœuvre de l'action sociale pour l'ensemble des autres prestations. Malgré un très faible recours aux prestations d'action sociale (7 % des actifs et 0,3 % des retraités) les crédits sont insuffisants. Les gouvernements successifs ont contribué à asphyxier l'action sociale dans un contexte de diminution du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Outre sa revendication d'augmentation du point d'indice et de reconstruction des grilles indiciaires, **la FSU exige une augmentation des crédits d'action sociale**

L'action sociale ne se limite pas à l'action sociale ministérielle elle est complétée par des actions gérées par des prestataires extérieurs. Tous les fonctionnaires peuvent bénéficier de chèques-vacances, de CESU (Chèque Emploi Service Universel) garde d'enfant, ... Les fonctionnaires stagiaires ou néo-titulaires peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de l'AIP (Aide à l'Installation des Personnels).

La SRIAS (Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale) gère également tout un pan de l'action sociale à destination des personnels titulaires, non-titulaires et retraités de l'ensemble de la Fonction Publique de l'État. De nombreuses actions dans les domaines de la culture, du sport, des vacances sont proposées.

Les crédits de la SRIAS sont eux-aussi limités et très faibles (moins de 2€ par agent en Nouvelle-Aquitaine) il faut donc se connecter régulièrement au site [sriasnouvelleaquitaine.fr](http://sriasnouvelleaquitaine.fr) qui est mis à jour chaque semaine. Une connexion régulière est importante d'autant plus que **la rectrice refuse d'informer les personnels de l'académie de Limoges**, en leur transférant les mails de la SRIAS, les défavorisant par rapport aux personnels des autres ministères dans lesquels l'information est diffusée.

## Bien vivre sa retraite, soutenir les actifs



**L'intersyndicale des retraité(e)s de la Corrèze (CGT, FO, FSU, CFTC, Solidaires et FGR) a appelé à une manifestation le 1<sup>er</sup> octobre 2021 devant la cité Administrative à Tulle avec une exigence: Bien vivre sa retraite!**

Alors que vont se voter les budgets de la Sécurité sociale et de la loi des finances, les retraité(e)s voulaient alerter sur trois points:

*- la nécessité d'une augmentation des retraites, pensions de base et complémentaires*

Il faut dire qu'avec 0,4% d'augmentation au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les retraites de base, 1% pour les complémentaires alors que les prix ont augmenté de plus de 2 %, le compte n'y est pas!

La valse des étiquettes, mutuelles, alimentation, logement, énergie, transports, ... tout augmente, sauf leurs pensions.

Qui plus est, un rapport gouvernemental préconise d'augmenter la CSG en l'alignant sur celle des actifs, de réduire l'abattement de 10 % pour le calcul de l'impôt sur le revenu des retraité(e)s.

Augmenter les retraites est un investissement juste socialement et nécessaire pour l'économie

*- l'importance d'une protection sociale de haut niveau*

La pandémie a démontré que la protection sociale est un bien essentiel. Et pourtant cette dernière n'a jamais été autant attaquée que depuis ces dernières années. Les suppressions de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 postes de soignants en 8 ans pèsent lourdement dans la situation catastrophique que nous connaissons. Le gouvernement sanctionne, réduit les libertés, culpabilise et infantilise les citoyens que nous sommes mais ne règle pas le problème.

De plus en plus de retraité(e)s ne peuvent plus se soigner faute de moyens financiers suffisants.

Les retraité(e)s exigent des centres de santé publics dans tous les territoires pour garantir un accès aux soins solidaire pour tous, 100000 postes supplémentaires dans notre système hospitalier, la levée de la propriété privée sur les brevets qui empêche la diffusion des vaccins partout dans le monde tout en étant source de profits inadmissibles.

Les retraité(e)s ont besoin d'une nouvelle loi prenant en compte le droit à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale, avec un grand service public de la prise en charge de l'autonomie,

*- le besoin de Services publics*

**Les services publics et leurs personnels** ont joué un rôle irremplaçable dans la lutte contre la pandémie.

**Des services de proximité, avec du personnel en nombre et formé garants d'une égalité de traitement sur tout le territoire et d'un accès pour tous partout sont indispensables.**

**Les retraité(e)s défendent leurs revendications en cohérence avec les mobilisations des actifs pour souligner la solidarité inter générationnelle et la nécessité de construire un rapport de forces toujours plus grand.**

C'est pourquoi ils ont aussi été dans l'action avec les actifs le 23 septembre pour la défense du Service public d'Éducation nationale et le 5 octobre dans l'initiative inter catégorielle en faveur de l'emploi, des salaires, des droits des salariés et d'une meilleure protection sociale.

## Tous les psychologues ne sont pas des personnels soignants!

La loi sur la gestion de la crise sanitaire, du 5 août 2021, prévoit que tous les personnels de santé devront présenter un certificat de vaccination contre le covid 19 d'ici le 15 octobre. Il y est précisé que les personnels régis par la loi du 25 juillet 1985, dont les psychologues, sont concernés par cette obligation.

**La FSU s'est clairement exprimée pour toutes les mesures permettant de protéger les usagers comme les personnels, dont la facilitation de l'accès à la vaccination. Mais ceci suppose que les critères guidant la mise en œuvre reposent sur des considérations sanitaires et non des critères politiques et que les décisions sanitaires ne portent pas atteinte au droit du travail.**

Comment expliquer que dans l'Éducation nationale, les PsyEN soient les seuls personnels à devoir satisfaire à cette obligation avec les médecins et les infirmiers alors que leurs conditions d'exercice ne sont en rien comparables à ces derniers, n'étant pas personnel de santé, et que les autres personnels de la communauté scolaire en sont exclus ?

Comment expliquer que parmi les personnels de Pole emploi, seuls les psychologues soient concernés ?

Comment expliquer que dans la Fonction publique territoriale les psychologues soient les seul-es au sein des équipes pluridisciplinaires, hormis les personnels médicaux à devoir être vacciné-es ? Dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, les psychologues sont également les seul-es à y être soumis-es dès lors qu'ils et elles assurent un suivi de l'enfant, c'est totalement incompréhensible ! Le ministère de la justice a décidé de ne pas soumettre les psychologues de la Protection Judiciaire Jeunesse (PJJ), de l'administration pénitentiaire et du secrétariat général à l'obligation vaccinale, en considérant que leurs missions se réduisaient à l'évaluation des publics et non à leur suivi, ce qui dénote une méconnaissance de leur métier dans ses dimensions cliniques d'accompagnement.

**Non seulement l'activité des psychologues ne se découpe pas en tranches, mais elle ne peut être catégorisée en référence à une classification existant pour les actes médicaux !**

Il n'est pas explicable que tous les psychologues n'exerçant pas en établissement de soin ou de santé soient soumis à cette obligation vaccinale alors qu'ils ne sont pas personnels de santé, n'exercent pas en établissement de

santé ou de soin, ou ne réalisent pas d'actes de soin médical ou paramédical dans le cadre de leur exercice professionnel habituel.

Encore une fois, l'absence de concertation et de prise en compte de la situation réelle des personnels conduit à des incohérences qui vont créer d'importants dysfonctionnements et amoindrir la qualité du service rendu aux usagers.

**La FSU s'opposera clairement à toute tentative de remise en cause des statuts et des missions des psychologues au profit d'une conception médicalisante de leurs interventions et d'une hégémonie du ministère de la santé et des solidarités sur ces professionnels**

**Elle s'oppose fermement à toute proposition de création d'un ordre professionnel des psychologues qui consacrerait cette transformation radicale.**

**La FSU dénonce les atteintes au droit du travail contenues dans les dispositions actuelles et réintervient auprès des différents ministères pour qu'il n'y ait pas de suspension d'activité et que des discussions soient enfin ouvertes avec les organisations représentatives des psychologues de tous les champs d'exercice.**



Le budget dédié à l'Education Nationale augmenterait de 3% pour être porté à 55 milliards. Mais contrairement aux affirmations du ministre seulement 400 millions sont à mettre au titre de la revalorisation des personnels, et non 700 millions et le nombre de création d'emplois est ridicule pour ne pas dire inexistant malgré la crise sanitaire et ses effets avec seulement au total 50 emplois créés. Mais 470 emplois d'enseignants sont supprimés dans un second degré déjà bien sous tension.

L'Etat fait le choix de porter l'effort sur la défense (+1.7 Md, +510 emplois), l'Intérieur (+0.3 Md, +866 emplois) et la Justice (+0.7Md, +720 emplois). L'Economie perd 1485 emplois, le Travail 1750, la transition écologique 270. Globalement l'Etat perd 509 emplois.

L'enseignement scolaire reste le premier budget de l'Etat, mais n'est pas celui qui progresse le plus ni en euros ni en emplois.

Comme chaque année le ministère brouille un peu les chiffres sur les emplois et cette année sur la revalorisation.

### Revalorisation

Le ministère annonce 700 millions consacrés à la revalorisation en 2022. Pour cela il additionne 100 millions de montée en charge de mesures de 2021, 200 millions pour la protection sociale complémentaire des agents du ministère et 400 millions pour de nouveaux engagements. En fait seuls ces 400 millions concernent donc la revalorisation 2022. La montée en charge de mesures de 2021 concerne des décisions de 2021.

Un soutien à la protection sociale est aussi annoncé qui concerne tous les agents publics, y compris les territoriaux par exemple; et qui ne relève pas de ce fait d'une décision du ministère de l'éducation nationale.

Sur les 400 millions de revalorisation :

260 millions concernent les 830 000 enseignants : c'est la fameuse prime d'attractivité qui va toucher la moitié d'entre eux . Le reste concerne d'autres corps. Ainsi 21 millions vont aux 15 000 personnels de direction. 7.5 millions aux 3700 inspecteurs. Les administratifs de l'éducation nationale se partagent 22 millions. 37 vont à la revalorisation des AESH. 5 millions iront aux aides sociales du ministère qui devraient faire l'objet d'une promotion dans un nouveau dispositif, "Préau", bientôt présenté comme le "comité d'entreprise" du ministère.

Avec une augmentation moyenne de 313€ pour un enseignant contre 1400 pour un personnel de direction et plus de 2000€ pour un inspecteur on voit donc très clairement un ministère favorisant le management au détriment des agents au contact direct avec un public fragilisé par la crise et nécessitant un investissement quotidien total.

400 millions dans un budget de 53 milliards l'an passé c'était peu. Alors la même somme en 2022 pour un budget de 55 milliards, c'est moins que peu...

### Emplois

Du côté des emplois le ministère annonce la grande stabilité pour l'emploi dans le 1er et le 2d degrés et globalement une hausse de 50 emplois pour la mission enseignement.

Dans le premier degré, le ministère maintient ses priorités sans tenir compte de la situation sanitaire et de ses conséquences: généralisation du plafond à 24 élèves maximum en GS, Cp et CE1 à 12 en REP et la fin des dédoublements dans les grandes sections (GS) de maternelle de l'éducation prioritaire. Le ministère estime que cela coûtera 2500 emplois compensés par la baisse du nombre d'élèves attendus de 89 000. Il oublie qu'il devra aussi assurer des postes pour les décharges des directeurs et augmenter le nombre de remplaçants qui est très insuffisant comme cela s'est vu avec la pandémie.

Dans le 2d degré le nombre d'emplois global serait stable. 300 postes de CPE seraient ouverts, 50 d'assistants de service sociale et d'infirmières et 120 postes d'inspecteurs (pour assurer les contrôles liés à la loi séparatisme). Mais ces postes seraient pris sur les emplois d'enseignants qui vont diminuer d'autant.

De la même façon 475 emplois en BTS et 1800 postes d'enseignants seraient couverts par des heures supplémentaires

### Aides sociales aux élèves

Le ministère annonce une hausse des aides sociales pour les élèves avec 32 millions pour augmenter les bourses. 47 millions seront consacrés à la part collective du Pass culture. Ce dispositif financé avec le ministère de la Culture sera accessible en 2022 de la 4ème à la terminale. Il peut permettre de financer des sorties scolaires. Le Pass Culture c'est en principe 25€ par élève pour la part collective. Le budget dispose de 47 millions mais il y a 5.7 millions d'élèves concernés. Le Pass Culture est donc encore une fois une mesure sous financée.



## Accélération des dégradations de travail des AESH en cette rentrée !

F.S.U.

La généralisation de la mutualisation des AESH renforce la dégradation des conditions de travail des AESH. La gestion des PIAL reste strictement comptable avec un budget de plus en plus serré et un nombre d'heures à répartir entre les accompagnements de plus en plus réduit contrairement au nombre d'élève à accompagner, sachant que tous les ans, il en reste un certain nombre au bord du chemin.

Tout cela a un impact important sur les conditions de travail des collègues. Malgré les vœux qu'elles - ils auraient pu faire au mois de juin, bien peu sont respectés. Les établissements d'affectation se multiplient sans tenir compte des déplacements en temps et kilomètre. Nos missions n'ont plus de sens. La mutualisation effrite nos accompagnements. Nous accompagnons plusieurs élèves quelques heures par jour, ou par semaine. Nous partageons 6/8 heures maximum pour 2 à 3 élèves dans une même classe. En général, nous parons au plus urgent dans les matières dites principales. Rien pour aider nos élèves à s'organiser, à gagner en autonomie. Aucun moment pour la socialisation, la communication, l'ouverture à l'autre, l'incitation à la fréquentation du CDI ou du foyer.

**Quel sens donner à nos missions dans ces conditions,**

**comment espérer une professionnalisation ? Notre place comme maillon de l'école inclusive doit être rétablie.**

Coté rémunération, suite aux mobilisations et à la pression des syndicats de l'éducation et de la FSU, le gouvernement a repris les discussions dans le cadre de « l'amélioration du service public » du Grenelle.

Une nouvelle grille indiciaire va être mise en place avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les changements d'indice devraient être effectifs sur la paye de novembre. Espérons que cela ne prenne pas de retard car suite à l'augmentation du SMIC prévue le 1<sup>er</sup> octobre, l'indice du niveau plancher est déjà caduque !

La grille se présente comme suit : indice plancher 335 et ensuite tous les 3 ans, augmentation de 10 points d'indice ceci jusque à l'indice 11 (30 ans de service). La revalorisation tous les 3 ans se fera automatiquement pour toutes et tous et cela dans toutes les académies. Malgré cette avancée, cette grille est encore largement sous nos espérances de revalorisation salariale et de considération de nos missions.

**Une journée de mobilisation et de grève nationale AESH est prévue le mardi 19 octobre**

Catherine Soares  
AESH FSU

### **Mobilisation des AESH:**

**A l'appel d'une intersyndicale nationale dans laquelle la FSU joue un rôle central, une nouvelle étape, avec grève et mobilisation, aura lieu le mardi 19 octobre 2021 pour continuer à maintenir la pression.**

Les mobilisations des AESH, ainsi que les interventions des organisations syndicales, ont contraint le ministère à ouvrir les discussions sur les salaires des AESH et à concéder une avancée en instaurant une grille de rémunération à avancement automatique. [...] Mais elle ne répond pas aux revendications immédiates d'une réelle revalorisation salariale, de création d'un corps de fonctionnaires et d'amélioration des conditions de travail, notamment avec l'abandon des PIAL, le recours généralisé aux notifications mutualisées. Ces revendications restent pleinement d'actualité.

Les indices de la nouvelle grille et le rythme d'avancement ne permettront pas de résorber la faiblesse des salaires des AESH. [...] La généralisation des PIAL à cette rentrée scolaire est un pas de plus dans la mutualisation des moyens. Les PIAL dégradent les conditions de travail des AESH, et aggravent la précarité des personnels en leur imposant de suivre davantage d'élèves et d'intervenir sur plusieurs écoles, collèges et lycées.

Les organisations FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, SUD éducation, SNCL-FAEN jugent nécessaire de poursuivre et d'amplifier la mobilisation pour :

- augmenter les rémunérations de toutes et tous les AESH sur toute la carrière, avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B
- leur garantir la possibilité de contrats à temps complet pour vivre dignement de leur travail
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH
- donner accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions d'inclusion
- recruter les AESH qui font encore défaut pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des besoins. [...]

**Elles appellent à faire du mardi 19 octobre une grande journée de grève et de mobilisation nationale.**

- **10h :réunion d'information à Tulle** au local SNUipp-FSU ouverte aux AESH 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré
- **12h30 : rassemblement** devant la DSDEN à Tulle
- **14h30 :réunion d'information à Brive** au local FSU ouverte aux AESH 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré

## Stage de formation et d'information: Comprendre les enjeux de l'école inclusive, construire des revendications



Comment expliquer que l'inclusion scolaire, qui correspond à un idéal partagé, soit source de souffrance professionnelle ? Construire une société inclusive fait consensus. Pourtant, les politiques censées y contribuer ne parviennent pas à convaincre et se révèlent même à l'occasion contre-productives. Il est urgent de décrypter ce qui est véritablement à l'œuvre derrière la communication ministérielle. Que vaut l'arsenal PIAL-Cap école inclusive-Qualinclus ? Que tirer de la grande concertation sur l'École inclusive menée en 2018-2019 ? Comment s'y retrouver dans le mille-feuille de documents d'accompagnement ? A quoi servent-ils ? En quoi sont-ils contraignants ?

Il est temps de se réapproprier le discours sur l'inclusion pour que celle-ci se fasse véritablement au bénéfice des élèves et dans le respect des personnels.

### Organisation

#### Intervenants:

**Jérôme Motard et Agnès Duguet**

FSU Nationale, membres du CNCPH, co animateurs du GT handicap de la FSU

**Pascaline Bon et Catherine Soarès AESH**

représentantes de la FSU dans les instances académiques

**Lieu: Lycée Simone Veil à Brive de 9h à 12h et de 14h à 17h**

#### Programme

- Matin: Temps commun autour de la notion d'école inclusive, d'élèves à besoins particuliers, des PIAL
- ◆ Après midi: Temps spécifiques séparés pour les AESH d'un côté autour de la notion de définition du métier, des missions, des droits pour les enseignants autour des difficultés de l'intégration, de la souffrance au travail, des revendications à construire

### Qui peut participer?

Tous les agents peuvent participer.

Ce stage est ouvert aussi bien aux collègues enseignants du premier, second degré, enseignement général, professionnel ou agricole?, les AESH accompagnant les enfants en situation de handicap.

### Comment faire pour participer?

Le congé pour formation syndicale est un congé avec traitement .

La demande de congé doit être faite par écrit à l'aide du modèle ci-dessous au moins un mois avant le début de la formation^ auprès du chef d'établissement pour le 2nd degré, de l'Inspection pour le 1er degré.

Il est accordé sous réserve des nécessités de service. À défaut de réponse au plus tard 15 jours avant le début de la formation, le congé est considéré comme accordé.

À la fin de la formation, le centre de formation délivre à l'agent une attestation d'assiduité à remettre à son administration

### Modèle de demande de congé spécial de formation syndicale public

NOM.....

Prénom.....

Grade et fonction .....

Établissement.....

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé du.....au..... pour participer à un stage de formation syndicale. Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale ).

A..... Le.....

Signature

Le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Condition de Travail) est une instance ayant pour prérogative le traitement de toutes les situations concernant la santé, la sécurité et la souffrance au travail. Les responsabilités sont très claires, il revient à l'employeur de garantir la sécurité physique et mentale de ses employés. **Un salarié doit partir du travail dans le même état physique et mental qu'à son arrivée.** Cette instance est présidée par l'IA-DASEN et le Secrétaire générale de la DSDEN). Les conseillers de préventions, l'inspecteur santé et sécurité au travail, ainsi que la médecine de prévention y sont présents.

**7 élu.es du personnel y siègent (4 FSU, 2 UNSA, 1 SGEN)**

### **Pour défendre et faire respecter leurs droits:**

#### **les personnels disposent de divers outils :**

**Droit de signalement :** le registre santé et sécurité au travail doit être accessible à tout personnel. Il permet de signaler les situations et conditions de travail problématiques ou dégradées. Il permet aussi de faire des propositions d'amélioration de l'organisation du travail. Ce signalement oblige l'employeur à une réponse écrite. Un personnel qui constate un danger sans y être directement ou immédiatement exposé peut aussi exercer son droit d'alerte en renseignant ce registre. Ce registre contient les fameuses fiches SST. Elles sont aussi disponibles sur le site du SNUIPP-FSU19 avec des exemples de fiches pré-remplies. N'hésitez pas à contacter le Secrétaire du CHSCT pour toute question concernant ces fiches.

**Droit de retrait :** tout personnel qui est confronté à une situation de travail dont il a un « *motif raisonnable* » de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé doit le déclarer dans le **Registre Danger Grave et Imminent (DGI)**.

Il peut alors réglementairement exercer son droit de retrait. Le droit de retrait est à manier avec précaution, contactez un délégué FSU le plus rapidement possible pour être certain qu'il est bien applicable.

**Droit à la protection fonctionnelle,** la protection fonctionnelle constitue une obligation pour l'employeur public contre les mises en cause ou attaques dont les personnels publics peuvent être victimes en raison de leurs fonctions. La demande écrite de protection fonctionnelle est complémentaire, le cas échéant, au dépôt de plainte.

### **Que faire lorsque je suis confronté à une situation qui me met en danger à cause de mon travail ?**

Que le danger soit psychologique, physique, ou matériel, il est important d'agir rapidement.

**Tout contact avec l'administration doit se faire par écrit,** afin de laisser des traces pour une éventuelle procédure via une fiche SST.

Il est aussi important de **noter chaque fait, chaque signalement, chaque réponse,** de façon précise, pour la même raison.

Il faut **contacter les représentants FSU en CHSCT** avant de se retrouver réellement en difficulté (par exemple dans le cas d'un élève hautement perturbateur). Il n'est jamais trop tôt pour nous signaler une situation et nous pourrons vous aiguiller sur la marche à suivre.

### **Ils vous représentent en CHSCT:**

M. Romain CHAMPETIER:	chsctd-sec-19@ac-limoges.fr ou Romain.Champetier@ac-limoges.fr (Secrétaire du CHSCTD):
Laetitia AGNOUX:	laetitia.agnoux@ac-limoges.fr
Sandra LESCURE:	sandra.lescure@ac-limoges.fr
Didier BARROS:	didier.barros@ac-limoges.fr
Valérie DIOP:	valerie.diop@ac-limoges.fr
Françoise PINEAUD:	farncoise.pineaud@ac-limoges.fr
Cédric RAVA:	cedric.rava@ac-limoges.fr
Nathalie RIBIERE:	nathalie.ribiere@ac-limoges.fr

## Dans quel cas dois-je remplir une fiche SST ?

Voici une liste non exhaustive de ce qui peut être consigné dans une fiche SST :

### Les risques liés aux locaux et à l'environnement :

- L'état des bâtiments (par ex : risque incendie, risque de chute, risque d'électrocution, risque de chute d'objets...)
- L'environnement extérieur (par ex : risque de chute, risque de glissade, risque d'intrusion...)
- La sécurité : installation électrique, gaz, matières dangereuses (par ex : risque d'incendie, risque d'explosion, risque d'inhalation de produits dangereux ...)
- La propreté/l'hygiène (par ex : pas de point d'eau pour se laver les mains, toilettes en nombre insuffisants, nettoyage des locaux insuffisant...)
- Le mobilier (par ex : stockage insuffisant entraînant un risque de chute d'objet ou obstruant une issue de secours ...)
- L'ambiance de travail : luminosité, bruit, température, ergonomie du poste de travail ... (par ex : luminosité trop faible entraînant une fatigue visuelle, isolation phonique inexistante entraînant une sensibilité au bruit et une fatigue physique et nerveuse ...)

### Les risques liés aux conditions de travail

- Incivilités/violence (par ex : de la part d'un élève, de parents, de personnes extérieures à l'établissement...)
- Atteinte aux biens des personnels
- Intrusion ou risque d'intrusion
- Atteinte aux locaux, au matériel collectif
- Harcèlement moral/sexuel, diffamation, atteinte à la vie privée,
- Abus de pouvoir
- Organisation du travail (par ex : risques psychosociaux et fatigue physique dus au fractionnement du poste)
- Charge de travail importante
- N'importe quel événement/organisation entraînant des risques psychosociaux (stress, mal être, souffrance mentale...), des Troubles musculo-squelettiques, des accidents  
....

**En résumé, TOUT ce qui me met mal dans mon travail, dans ma façon de l'exercer et de le vivre, Tout ce qui me met en danger, de n'importe quelle façon, je le consigne dans une fiche SST.**

**Pourquoi ? Pour qu'il y ait une trace qui ne s'arrête pas au bureau de l'IEN, pour que l'administration soit obligée de trouver une solution.**

### Ce qui se passe ensuite :

Une fois que j'ai envoyé ma fiche (au secrétaire du CHSCT, à l'IEN, au Secrétaire Général, à l'infirmière de prévention), le secrétaire du CHSCT prend contact avec l'administration et demande que des mesures soient prises afin d'apporter une réponse à l'agent. Dans des cas simples, des mesures peuvent être prises rapidement (car elles sont évidentes...). Dans des cas plus complexes, un groupe de travail se réunit (administration et organisations syndicales) afin de rechercher la meilleure solution. C'est parfois une procédure un peu longue pour la personne en souffrance mais elle sera accompagnée tout le long par les élus du Snuipp.

### Ce que je peux faire en complément suivant la situation:

Suivant la situation, il peut y avoir dépôt de plainte, demande de protection fonctionnelle de la Rectrice, demande de requalification de l'arrêt de travail en accident de travail, demande de rendez-vous avec le Médecin du Rectorat

**« Oui, il y aura évidemment un professeur devant chaque classe à la rentrée »**

En Corrèze, le prix à payer sera lourd pour qu'il y ait un professeur devant chaque classe...

**\*Une pénurie de recrutement organisée :** depuis plusieurs années, l'Académie de Limoges est confrontée à une pénurie de PE. Les dotations ministérielles, s'appuyant sur la baisse démographique, ne permettent de compenser ni les départs en retraite, ni les moyens nécessaires à la mise en place des réformes, ni les nombreuses défections de PE (démissions, ruptures conventionnelles, mises en disponibilité, congés longs, maladies professionnelles...).

**\*Un recours aux contractuels :** double peine pour notre académie ! Non seulement le nombre de PE stagiaires recrutés est en baisse de 40 % en 2021, mais cette année encore, le rectorat refuse d'établir une liste complémentaire. L'académie de Limoges est la seule de France à ne pas respecter la loi ! Le manque de remplaçants est déjà criant, et l'académie devra donc, sans liste complémentaire, recourir à des personnels précaires, non formés, jetables et corvéables.

**Conséquences pour les personnels : des remplacements au détriment :**

\*de la formation continue : l'IA DASEN de la Corrèze a déjà annoncé son intention d'annuler les formations afin de récupérer une quinzaine de remplaçants.

\*des autorisations d'absence : elles ne seront pas accordées pour beaucoup. (Rendez-vous médical sur le temps de travail, obsèques ...)

\*d'un grand nombre de demandes de temps partiels sur autorisation qui ont été refusées encore cette année.

**Direction d'école, suite au suicide de Christine Renon il y a 2 ans. « je suis allé à l'écoute des équipes. Un questionnaire est apparu, que nous avons déjà identifié : celui d'une évolution de la gouvernance du premier degré et la place du directeur d'école. »**

La réponse de Blanquer à ce drame est uniquement idéologique. Elle figurait dans son ouvrage « L'école de demain » (2016).

Loi Rilhac votée à l'Assemblée, annonces du Président à Marseille, ... un statut de directeur est de nouveau annoncé comme une mesure pouvant améliorer la situation des directeurs d'école. Une enquête du SNUipp-FSU et un sondage du Ministère sur la question avaient pourtant mis en avant les besoins des directeurs d'école : plus de temps de décharge pour réaliser leurs missions et une aide humaine. Les directeurs ne souhaitent pas d'un statut pas plus qu'une autorité hiérarchique sur leurs collègues. De plus, cette autorité fonctionnelle ou hiérarchique pourrait déréguler en profondeur le fonctionnement des écoles.

**« Depuis 2017, on a réduit l'écart de niveau entre les élèves d'éducation prioritaire et les autres, notamment grâce à la création des classes à 12 élèves dans ces territoires »**

Les politiques menées en éducation prioritaire creusent au contraire les écarts entre les élèves de REP+ et les autres.

En novembre 2020, la Depp (division des études du ministère) a publié les résultats des évaluations de rentrée en CP et CE1. Elles montrent une forte progression des écarts entre les élèves des écoles hors éducation prioritaire et ceux de l'éducation prioritaire en CP et un creusement encore plus grave des inégalités en CE1. Les dédoublements n'ont pas eu les effets positifs promis par le ministre.

En mars 2021 les résultats des évaluations de mi CP qui sont publiés démontrent que l'écart entre les écoliers de l'éducation prioritaire et les autres augmente.

Autre conséquence de la politique de Blanquer sur l'Education prioritaire : le dédoublement des classes de grande section sans création de poste a des conséquences lourdes pour les autres classes qui se trouvent très chargées, mais sont surtout synonymes en Corrèze de la fin de la scolarisation des élèves de 2 ans en Éducation Prioritaire. Faute de place dans les petites classes maternelles, ces enfants de milieu défavorisé, pour qui la scolarisation précoce est la plus bénéfique, ne peuvent pas être scolarisés.

Quant à la formation des enseignants de REP+ en Corrèze, elle a purement et simplement été annulée en 2020-2021 pour récupérer des moyens de remplacement.

**« Je suis fier d'appartenir à un gouvernement qui aura tant investi dans l'école inclusive ».**

L'école inclusive sauce Blanquer ce sont :

-des mutualisations d'AESH (accompagnant les élèves en situation de handicap) : cela permet surtout de diminuer des heures allouées à certains enfants ou de mutualiser les AESH pour plusieurs enfants, que les AESH interviennent sur plusieurs classes voire plusieurs écoles.

-des places insuffisantes en établissements spécialisés (IME, ITEP...)

-un manque de formation des équipes sur la gestion des différents troubles ou handicaps rencontrés en classe.

-des équipes en nombre insuffisant pour l'accompagnement (psychologues scolaires devant gérer plus de 100 dossiers, enseignants référents ayant un secteur de plus en plus élargi, enseignants spécialisés en nombre insuffisant (Pole EDEIS), ...)

**« Ce quinquennat aura été celui de la plus forte augmentation budgétaire de l'Education Nationale et cela se traduit en pouvoir d'achat des personnels »**

Dans les faits :

\*point d'indice toujours gelé quand l'inflation est toujours plus grande. En 2021, par rapport à 2010 et compte-tenu de la perte du pouvoir d'achat, c'est l'équivalent de deux mois de salaire qui ont été perdus par les enseignants.

\* Revalorisation salariale sous forme de primes, et concernant seulement 58% des enseignants.

\* AESH travaillant tous à temps partiel imposé, avec une rémunération indécente !

Le ministre de l'éducation nationale organise une Université Ecole Entreprise à Poitiers les 7 et 8 octobre pour « relever le défi de l'insertion professionnelle des jeunes » en lien avec les plans de relance économique.

Pour la FSU, l'avenir comme l'insertion professionnelle des jeunes est un sujet majeur qui n'est pas traité à la hauteur des enjeux pour l'avenir de notre société. Le chômage des jeunes a bondi de 16% au dernier trimestre 2020 et reste en augmentation en 2021. Le nombre de jeunes sans solution d'emploi ni de formation atteint 1 million 500 mille en 2020 soit presque 13% des jeunes de 15 à 29 ans selon l'INSEE. Malgré les annonces, les milliards dépensés depuis 2017, et les multiples plans de relance : ce quinquennat s'avère être un échec criant sur l'insertion professionnelle des jeunes comme sur les politiques de formation.

Le président et le gouvernement prétendent mettre en œuvre de grands plans d'investissement pour les jeunes. Les 15 milliards d'argent public du Plan Investissement Compétence (PIC) de 2018, sont injectés sur des dispositifs qui sont reconduits chaque année sans aucun bilan. Les 2 milliards ajoutés récemment aux 7 milliards du « plan 1 jeune 1 solution » ont été décidés sans concertation et sans évaluation des politiques menées. Il en va de même pour l'apprentissage sans aucun regard sur la qualité des formations alors que les lycées professionnels publics ont perdu 1000 postes sur la période. C'est l'équivalent de 20 lycées professionnels rayés de la carte. Le gouvernement ne s'attelle aucunement à l'insertion professionnelle des jeunes mais instrumentalise ce sujet sérieux pour distribuer de l'argent public sans conditions aux entreprises. Et ce sont les plus grosses entreprises qui en profitent le plus : pour empocher les primes à l'embauche ou à l'apprentissage, elles imposent des plans de licenciement et recrutent des jeunes sur des contrats courts et précaires ou sur des dispositifs de pseudo formation « maison ». La question des secteurs en tension qui éprouvent des difficultés à recruter des personnels est un problème profondément social. La véritable solution consiste à revaloriser les conditions de travail et les salaires des métiers concernés. Les pouvoirs publics ont pour leur part la responsabilité de revaloriser les formations professionnelles publiques qui conduisent à ces métiers. Or aujourd'hui les choix du gouvernement consistent à distribuer de l'argent public pour permettre au secteur privé de faire baisser le coût du travail !

La FSU exige des bilans sérieux et objectivés de l'argent public dépensé et de conditionner les aides publiques aux entreprises. Pour s'attaquer à la racine des problèmes, il est urgent de mettre en place des formations professionnalisantes et qualifiantes solides dispensées dans des établissements publics et contrôlées par les pouvoirs publics. Il faut mettre un terme aux financements publics des formations qui n'ont que le nom et ne servent en réalité qu'à offrir de la main d'œuvre gratuite ou presque aux entreprises.

La FSU dénonce le fait que quasiment rien ne soit fléché vers les services publics sur les milliards dépensés dans le cadre des plans de relance. Lutter contre le chômage des jeunes nécessiterait aussi d'ouvrir des places aux concours dans tous les métiers des 3 versants de la fonction publique. En cette période de crise économique l'école doit prendre toute sa place. Pour sécuriser les parcours scolaires et professionnels des jeunes, pour élever le niveau de qualification, pour accueillir tous les jeunes sans solution de formation qui le souhaitent et pour rescolariser tous les jeunes victimes de rupture de contrats d'apprentissage (38% chez les mineurs) il est urgent de programmer un grand plan d'investisse-

## L'UNSS et les Associations Sportives dans l'académie :

L'Assemblée Générale UNSS de rentrée s'est tenue en Corrèze, comme dans les deux autres départements de l'Académie. Lors de cette AG, l'IA DASEN de la Corrèze a refusé la distribution de documents édités par le SNEP FSU sur le sport scolaire, alors que celui-ci est pourtant administrateur de l'UNSS.

Par ailleurs, des directives différentes ont été données par les IA DASEN d'un département à l'autre, prescrivant parfois des consignes qui n'étaient pas et ne sont toujours pas encore tranchées au niveau national. Alors que les enseignant.es d'EPS attendaient beaucoup de ces réunions pour pouvoir démarrer l'activité des associations sportives, les interrogations ont été encore plus nombreuses après ces AG. Les chef.fes d'établissement, livré.es à leurs propres interprétations, ont continué à prendre des décisions contradictoires d'un établissement à l'autre.

**Depuis, grâce à l'insistance du SNEP FSU, un protocole académique est paru le 16 Septembre. Même si certains points ne sont pas complètement satisfaisants il permet d'avoir un cadre commun, pour faire fonctionner le sport scolaire de manière partagée sur tout le territoire.**

## Installations sportives :

### une rentrée sous tension

**Dans plusieurs établissements de l'académie, l'accès aux installations est empêché en cette rentrée :**

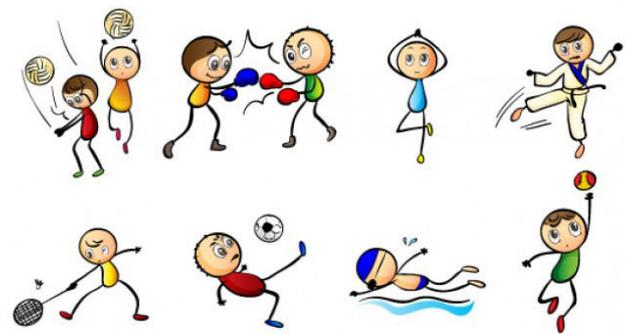
\* Pour des piscines en gestion privée, le pass' sanitaire est parfois demandé, aux collègues et aux élèves, empêchant l'accès des scolaires à ces installations.

\* Un gymnase sur Limoges est réquisitionné pour la vaccination, empêchant les cours d'EPS de se tenir.

\* Pour d'autres, cela a été la découverte d'accords passés pendant l'été entre la collectivité de rattachement et la commune propriétaire de l'installation, mettant les cours d'EPS à la porte le mercredi matin.

Nous n'avons sans doute pas eu tous les retours des nombreuses problématiques qui se sont posées en cette rentrée, qui exacerbent les problèmes d'installations déjà sous tension d'ordinaire et qui rajoute des contraintes à celles liées à la situation sanitaire.

**Pour défendre l'urgence de la continuité du service public de l'EPS dans l'académie, le SNEP académique prévoit une action le 18 Novembre 2021, lors de la semaine nationale de l'EPS. Nous appelons toutes celles et ceux qui le souhaitent nous rejoindre pour faire le tour des installations à vélo. Le but est d'organiser une action médiatique pour interpeller les collectivités, les usager.ères et le grand public sur cette problématique. A l'approche des opérations de com liées à Paris 2024, le moment est propice !**



## Rentrée en EPS :

### un protocole sanitaire moins restrictif, mais toujours sujet à interprétations

Concernant l'EPS, le protocole a été allégé, en autorisant les sports de contact en extérieur et la pratique de la natation par exemple, ce qui a donné un peu plus de « souplesse » en cette rentrée. Mais des zones d'ombre demeurent, donnant lieu à des interprétations locales et parfois à des « sur-prescriptions » par rapport aux recommandations officielles.

Le SNEP FSU continue à demander tous les aménagements possibles, avec les moyens nécessaires, pour que la continuité du service public de l'EPS et du sport scolaire ne soit pas mise à mal, sans concurrence avec le milieu fédéral et sans exacerber les inégalités territoriales.

## La rentrée 2021, la dernière du quinquennat Macron, ne sera définitivement pas celle de l'embellie pour nos métiers.



La crise sanitaire qui a creusé les inégalités et généré des retards d'apprentissage aurait justifié l'octroi de moyens supplémentaires pour alléger les classes en favorisant les enseignements en demi-groupes. Au lieu de cela, ce sont 23 emplois qui ont été supprimés dans notre académie en cette rentrée dans la lignée des années précédentes (87 au total depuis 4 ans).

Ces suppressions successives viennent dégrader un peu plus les conditions de travail des collègues. Les classes à plus de 30 élèves en collège et à plus de 35 en lycée se sont multipliées. Les dédoublements se font rares. Et comme s'ils ne croulaient déjà pas assez sous le poids de la surcharge d'effectifs, les enseignants doivent subir une hausse continue des heures supplémentaires.

Jamais avare de – mauvaises – idées, Jean-Michel Blanquer a profité de l'été pour modifier sa réforme du bac pour tenter d'en masquer les effets néfastes. Ne nous leurrons pas. La création du Professeur référent, sorte de demi-prof principal, n'est là que pour pallier l'explosion du groupe classe induit par la réforme et ne saura à elle seule résorber les problématiques de suivi et d'orientation des élèves. C'est toute la réforme du lycée et Parcoursup qu'il faut revoir ! A commencer par la généralisation du contrôle continu dont le SNES-FSU ne cesse de clamer les effets délétères et inégalitaires. Les élèves constamment évalués et les enseignants désormais juges et parties sont mis sous pression permanente. Mais à chaque problème, sa solution ! Prétextant la recherche d'égalité entre élèves, le ministère encourage avec le soutien de certaines organisations syndicales le cadrage des pratiques d'évaluation du contrôle continu dans un projet local d'évaluation. Ce nouvel outil de management, qui ne dit pas son nom, appelle les enseignants à formaliser leurs pratiques d'évaluation dans la perspective de l'orientation tout en se conformant aux attentes du supérieur, le tout

sous le regard des pairs et de la hiérarchie.

Quid de la liberté pédagogique ?

Tout porte à croire que ce modèle prescriptif sera étendu au collège, collègue qui est l'un des grands oubliés de cette rentrée. Les deux années de crise sanitaire, ponctuées de confinements et de fermetures de classe ont eu un impact direct sur les élèves, notamment sur les élèves de sixième qui ont emmagasiné les lacunes et éprouvent des difficultés à s'adapter. La réponse du ministère est une nouvelle fois inconséquente et totalement coupée des réalités. Au lieu d'aménager les programmes et de favoriser les dédoublements comme le propose le SNES-FSU, le ministère mise tout sur un dispositif coûteux : « Devoirs faits » dont aucun bilan n'a encore été tiré pour en prouver l'efficacité.

Dans de telles conditions, comment favoriser le recrutement de nouveaux enseignants ? En inventant une énième réforme : celle des contractuels alternants. Qu'est-ce qu'un contractuel alternant ? C'est un étudiant qui doit, en même temps, préparer un concours, valider sa deuxième année de master tout en assurant un tiers de service devant élèves, parfois loin de l'INSPE (académie rurale oblige), sans dédommagement des frais de déplacement et ce, pour la modique somme de 695 € net. S'il réussit au concours, il sera alors stagiaire à temps plein. Peut-on rêver début de carrière plus attractif ?

De quoi supplanter la revalorisation historique maintes fois promise, jamais acquise...

Laetitia Agnoux,  
co-secrétaire départementale du SNES-FSU

## Les élus FSU vous représentent et vous défendent dans les instances

CTSD		CDEN		CTA	
Titulaires :	Suppléants :	Titulaires :	Suppléants :	Titulaires :	Suppléants
Nathalie Ribière	Laetitia Penchaud	Didier Barros	Anne Précigout	Patrice Arnoux	Marianne Corrèze
Angélique Pacaud	Karine Rossander	Laetitia Agnoux	Nathalie Ribière	Fabrice Couegnas	Nathalie Ribière
Romain Champetier	Fabienne Pouget	Nathalie Sieg	Clément Vernédal	Lucile Grès	Laurence Ferret
Laetitia Agnoux	Didier Barros	Karine Rossander	J-Marc Chasselina	Marie thérèse Bodo	Christophe Tristan
Cédric Ravat	Clément Vernedal	Xavier Souteyrand	M Thérèse Bodo	Claire Bourdin	Dominique Parvillé
CHSCTD		CDAS Pleinière		CDAS restreinte	
Titulaires :	Suppléants :	Titulaires :	Suppléantes :	Titulaire :	Suppléante :
Romain Champetier	Françoise Pineaud	Françoise Pineaud	Laetitia Roulon	Françoise Pineaud	Catherine Soares
Sandra Lescure	Nathalie Ribière	Nadia Goughbar	J-Marc Chasselina		
Laetitia Agnoux	Valérie Diop	Catherine Soares	Cédric Ravat		
Didier Barros	Cédric Ravat				

## Les représentants FSU vous conseillent et vous renseignent

### Permanences des syndicats de la FSU :

⇒ **A Brive,**

**26 avenue Guynemer (H Gérard)**

**05 55 86 19 59**

**FSU:** Lundi, Mardi, Mercredi de 9h à 17h

⇒ **A Tulle,**

**place de la Bride 05 55 20 27 75**

**SNUIPP :** lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17H

### Contacts pour les différents syndicats:

**SNUEP :** Marie-Thérèse Bodo: 06.61.63.77.60

**SNES :** Laetitia Agnoux : 06 26 39 98 47

Cédric Rava : 06 29 51 96 80

**s2-19@limoges.snes.edu**

**SNETAP :** Gérard Gagna: 06.43.38.36.06

**Responsable AESH:** Catherine Soarès: 06.77.34.57.11

**Catherine.soares@snes.edu**

**Les représentants des différents syndicats restent joignables par téléphone à tous moments**



### **Restons connectés ! :**

**Notre adresse mail:** fsu19@fsu.fr

**Notre site internet :** http://sd19.fsu.fr/

**Notre page Facebook :** FSU Corrèze

**Et sinon**

Téléphone: 05.55.86.19.59 ou 06.33.84.67.78

